



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 23
Voix favorables : 23
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE
Séance du 21/03/2023

DELIBERATION
n° CEVE – 2023 – 19

portant avis relatif à l'attribution de subventions à des étudiants dans le cadre de la commission de gestion des crédits du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes Social (FSDIE Social)

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole, notamment l'article 14,

Vu l'avis exprimé par la commission de gestion des crédits du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes Social réunie le **8 juin 2022 (commission exceptionnelle)**,

Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, rend l'avis suivant :

Article 1

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve le versement de subventions aux associations d'un montant total de de **3 950,00 €** selon la répartition suivante :

Étudiant bénéficiaire/Numéro d'anonymat	Montant
221-069	1 500,00 €
221-070	600,00 €
221-080	750,00 €
221-081	500,00 €
221-082	600,00 €
Total	3 950,00 €

Article 2

Ces subventions seront imputées sur le Service Opérationnel **9010030001**.

Le président du conseil des études et de la vie étudiante,



*** Hugues KENFACK**